



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2012

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

<b>Membres composant le Conseil Municipal .. :</b>	<b>49</b>
<b>Membres en exercice .....</b>	<b>49</b>
<b>Membres présents .....</b>	<b>45</b>
<b>Membres excusés et représentés .....</b>	<b>3</b>
<b>Membres absents non représentés .....</b>	<b>1</b>

LE MAIRE



Henri PLAGNOL

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire.

**1 Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

M. Jacques LEROY est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Henri PLAGNOL, Maire,  
M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Annie BIGAND, Mme Patricia RIBEIRO, M. André KASPI, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Gérard ALLOUCHE, Mme Chantal POZZANA, M. Joseph GICQUEL, Mme Pascale CHEVRIER, M. Yves DAYAN, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, Mme Muriel DEVAUX, Maires-Adjoints,  
M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. René GAILLARD, Mme Sabine CHABOT, M. Alain MERIGOT, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean PLAGNE, Mme Dominique MONIN, M. Stéphane CARDARELLI, Mme Catherine RITVO, M. Luc GRAS, M. Claude SOUSSY, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Carole DRAI, M. Bernard VERNEAU, Mme Yasmine CAMARA, M. Roméo DE AMORIM, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Nicole CERCLEY qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI, M. Jacques-Nicolas de WECK qui a donné pouvoir M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Anne DAVID qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA.

Etait absent non représenté :

M. Jean-Bernard THONUS

Au cours de la séance :

M. Sylvain BERRIOS quitte la séance au point 9, Mme Muriel DEVAUX quitte la séance au point 9, Mme Sabine CHABOT quitte la séance au point 9 et donne pouvoir à M. Jacques LEROY, M. Roméo DE AMORIM quitte la séance au point 9, M. Guy DELOCHE quitte la séance au point 10 et donne pouvoir à M. Philippe ROSAIRE, M. Roméo DE AMORIM entre au point 10, Mme Muriel DEVAUX entre au point 13, Mme Yasmine CAMARA qui a le pouvoir de Mme Anne DAVID quitte la séance au point 13, Mme Carole DRAI quitte la séance au point 13, M. Sylvain BERRIOS entre au point 13, M. Stéphane CARDARELLI quitte la séance au point 13, M. Stéphane CARDARELLI entre au point 14, Mme Carole DRAI entre au point 14, M. Philippe VIDONI quitte la séance au point 15, Mme Yasmine CAMARA qui a le pouvoir de Mme Anne DAVID entre au point 15, M. Philippe VIDONI entre au point 16, Mme Catherine RITVO quitte la séance au point 16, M. Gérard ALLOUCHE quitte la séance au point 16, Mme Catherine RITVO entre au point 17, M. Guy DELOCHE entre au point 17, Mme Valérie FIASTRE quitte la séance au point 20, M. Joseph GICQUEL quitte la séance au point 21, M. Jean-François LE HELLOCO qui a le pouvoir de M. Jacques-Nicolas de WECK quitte la séance au point 21, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY quitte la séance au point 21, M. Gérard ALLOUCHE entre au point 21, Mme Valérie FIASTRE entre au point 23, M. Joseph GICQUEL entre au point 23, M. Jean-François LE HELLOCO qui a le pouvoir de M. Jacques-Nicolas de WECK entre au point 24, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY entre au point 25, Mme Dominique MONIN quitte la séance au point 26, Mme Dominique MONIN entre au point 27, Mme Pascale LUCIANI-BOYER quitte la séance au point 31, Mme Pascale LUCIANI-BOYER entre au point 32.

2 **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 octobre 2012**

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2012

Unanimité

**ADMINISTRATION GENERALE**

3 **Communication du rapport d'activité 2011 du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)**

Donne acte de la communication du rapport d'activité pour 2011 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

Dont acte unanime

4 **Communication du rapport d'activité 2011 du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)**

Donne acte de la communication du rapport d'activité pour 2011 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

Dont acte unanime

5 **Communication du rapport d'activité 2011 du syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne dénommé INFOCOM 94**

Donne acte de la communication du rapport d'activité pour l'année 2011 du Syndicat Mixte du Secteur Central du Val-de-Marne (INFOCOM94).

Dont acte unanime

6 **Adhésion de la commune de Périgny-sur-Yerres au syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne dénommé INFOCOM 94**

Approuve l'adhésion de la ville de Périgny-sur-Yerres au syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne dénommé INFOCOM94,

Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le président du syndicat mixte du secteur central du Val de Marne dénommé INFOCOM94.

Unanimité

**FINANCES COMMUNALES**

7 **Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2012**

Approuve la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2012 votée par chapitre, conformément au document budgétaire (DM1).

Approuve la répartition sur la durée résiduelle de la charge financière de 2 500 000 € ventilée sur tous les budgets (principal et budgets annexes).

20 Pour

10 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M.

Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

18 Abstentions

8 **Réalisation des dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes avant l'adoption du budget primitif 2013 (Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Décide d'engager, de liquider et de mandater, avant l'adoption du budget primitif 2013 du budget principal, les dépenses d'investissement, hors crédits afférents au remboursement de la dette, à hauteur de 4 000 000 d'euros et de les répartir, par chapitre, de la manière suivante :

<b>Chapitre 900 :</b> Services généraux des administrations publiques locales (Hôtel de Ville, Centres Techniques, garage municipal...)	200 000 €
<b>Chapitre 901 :</b> Sécurité et salubrité publique (police municipale, matériel contre l'incendie...)	10 000 €
<b>Chapitre 902 :</b> Enseignement formation (écoles, cuisine centrale)	500 000 €
<b>chapitre 903 :</b> Culture (bâtiments culturels...)	500 000 €
<b>Chapitre 904 :</b> Sport et jeunesse (bâtiments sportifs et centres aérés)	500 000 €
<b>Chapitre 906 :</b> Famille (crèches)	130 000 €
<b>Chapitre 907 :</b> Logement (subventions d'équipement pour la réalisation ou la réhabilitation de logements sociaux)	50 000 €
<b>Chapitre 908 :</b> aménagement et services urbains et environnement (ordures ménagères, propreté, voirie, éclairage public, signalisation, espaces verts, aménagement urbain, études pour l'aménagement du domaine public)	2 100 000 €
<b>Chapitre 909 :</b> action économique (marchés forains)	10 000 €

**TOTAL** 4 000 000€

Décide d'engager, de liquider et de mandater, avant l'adoption du budget primitif 2013 des budgets annexes, les dépenses d'investissement, hors crédits afférents au remboursement de la dette, à hauteur de 420 000 €, de la manière suivante :

<b>Budget annexe de l'eau</b>	200 000 €
Chapitre 21 : 100 000 €	
Chapitre 23 : 100 000 €	
<b>Budget annexe de l'assainissement</b>	200 000 €
Chapitre 21 : 100 000 €	
Chapitre 23 : 100 000 €	
<b>Budget annexe de gestion des parcs de stationnement</b>	20 000 €
Chapitre 21 : 20 000 €	

Précise que ces crédits seront inclus dans le budget primitif 2013 du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et de gestion des parcs de stationnement qui sera présenté au mois de mars prochain.

38 Pour

10 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

**8 bis Ajout d'un point a l'ordre du jour compte tenu de l'urgence :**

**Fixation de la base servant à l'établissement de la cotisation minimum de CFE applicable en 2013 pour :**

- Les contribuables dont le montant de recettes ou de chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à 100 000 €,
- Les contribuables dont le montant de recettes ou de chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à 10 000 €.

Reconnait l'urgence d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour de la présente séance, intitulé : « Fixation de la base servant à l'établissement de la cotisation minimum de CFE applicable en 2013 pour :

- les contribuables dont le montant de recettes ou de chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à 100 000 €,
- les contribuables dont le montant de recettes ou de chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à 10 000 € »

Décide de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum par application d'une diminution libre pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou de recettes est inférieur à 100 000 € pour 2013.

Fixe le montant de cette base à 3 700 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou de recettes est inférieur à 100 000 € pour 2013.

Décide de fixer une réduction du montant de la base servant à l'établissement de la cotisation minimum pour les assujettis dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou de recettes est inférieur à 10 000 € pour 2013.

Fixe ce taux de réduction à 30,05% pour les contribuables réalisant moins de 10 000 € de recettes ou de chiffre d'affaires par rapport à la base servant à l'établissement de la cotisation minimum de CFE pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur à 100 000 € de manière à ce que la base servant de calcul à l'établissement de la cotisation minimum s'élève à 2 588 € pour 2013.

45 Pour

3 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

**9 Modification du montant maximal de l'encaissement et de l'affectation des recettes de la régie concessions funéraires**

Approuve les modifications relatives aux montants de l'encaissement, du cautionnement et à la périodicité des versements :

- le montant maximal de l'encaissement susceptible d'être conservé par le régisseur est fixé à 12 000 euros,
- le montant du cautionnement est fixé à 1 220 euros,
- la périodicité sera d'au moins 1 fois par mois tout en respectant le montant maximal.

Approuve la modification de l'affectation des recettes de la régie « concessions funéraires » qui seront désormais totalement versées au budget de la Ville

Unanimité

**10 Modification du montant maximal de l'encaissement et de l'affectation des recettes de la régie des mariages**

Approuve les modifications relatives aux montants de l'encaissement, du cautionnement et à la périodicité des versements :

- le montant maximal de l'encaissement susceptible d'être conservé par le régisseur est fixé à 1 220 euros,
- le montant du cautionnement est fixé à 50 euros,
- la périodicité sera d'au moins 1 fois par mois tout en respectant le montant maximal.

Approuve la modification de l'affectation des recettes de la régie des mariages qui seront désormais totalement affectées au budget de la Ville

Unanimité

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

**11 Modification du tableau des effectifs du personnel territorial**

Retiré de l'ordre du jour

**ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE**

**12 Renouvellement de la convention OCAD3E pour la collecte séparative des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)**

Approuve le projet de convention entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés et la société «OCAD3E» pour la collecte séparative des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la dite convention et toutes les pièces et documents y afférents.

Unanimité

13 **Avenant à la convention signée avec la société Récyfum pour la reprise des lampes usagées issues du circuit municipal**

Approuve le projet d'avenant à la convention signée avec la société RÉCYLUM pour la reprise des lampes usagées issues du circuit municipal

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le dit avenant et toutes les pièces et documents y afférents.

Unanimité

14 **Avis sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières de l'Etat et des infrastructures ferroviaires de la RATP dans le département du Val de Marne**

Emet un avis favorable au projet de PPBE première échéance des infrastructures routières d'Etat et ferroviaires de la RATP dans le département du Val de Marne,

La Ville :

-Note néanmoins un manque de précision quant à la répartition du financement des différents projets d'isolations, au-delà de la participation de l'ADEME,

-Souhaite des précisions quant aux cartes du bruit et aux visuels proposés afin d'identifier clairement quelles habitations bénéficieront des travaux d'isolations.

-Sera particulièrement exigeante et attentive au PPBE seconde échéance, qui traitera des voies gérées par RFF et plus particulièrement des voies accueillant les trains de marchandises, notamment les convois nocturnes de transport de marchandise générateurs de nombreuses nuisances (environnement de la gare de Champignol, quartier de la Varenne face aux coteaux de Chennevières).

Unanimité

**URBANISME – AMENAGEMENT**

15 **Modification du Plan d'Occupation des sols relative à la suppression des trois emplacements réservés**

Approuve la suppression des emplacements réservés numéros 3, 4 et 5 du POS, et décide de mettre à jour en conséquence le plan des emplacements réservés ainsi que l'annexe II au règlement de POS.

Dit que la délibération sera affichée en mairie durant 1 mois et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. En outre elle sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Unanimité

**DOMAINES**

16 **Approbation du projet de convention de mise à disposition d'emplacements sur certaines clôtures et certains murs aveugles de propriétés communales pour de l'affichage publicitaire et du montant de la redevance y afférente**

Approuve le projet de convention de mise à disposition d'emplacements pour une surface maximale de 286 m2 sur certaines clôtures ou murs aveugles de propriétés communales à intervenir avec la Société AFFICHAGE PUBLICITE CHARBIT FRANCK ainsi que le montant de la redevance y afférente.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Ville.

Décide que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune.

44 Pour

1 Contre (Mme Muriel DEVAUX)

1 Abstention (Mme Chantal POZZANA)

**ENSEIGNEMENT - SPORTS ET AFFAIRES CULTURELLES**

17 **Charte du bon usage des moyens informatiques dans les écoles de Saint-Maur-des-Fossés**

Approuve le projet de charte du bon usage des moyens du numérique

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à modifier la charte par décision en tant que de besoin.

45 Pour

1 Contre (Mme Pascale LUCIANI-BOYER)

1 Abstention (M. Guy DELOCHE)

18 **Attribution de subventions aux associations sportives**

Attribue, au titre de l'année 2012, des subventions aux associations sportives pour un montant de 4 740 € répartis comme suit. Ces dépenses seront imputées au Chapitre 924-40 Sport et Jeunesse, article 6574 subvention aux associations.

Au titre de la promotion du sport :

V G A Saint-Maur (Aide à la pratique sportive saison 2012-2013)	2 940 €
STELLA Sports (Aide à la pratique sportive saison 2012-2013)	600 €
S M U S (Aide à la pratique sportive saison 2012-2013)	420 €
SAINT-MAUR LUSITANOS (Aide à la pratique sportive saison 2012-2013)	540 €
TAE KWON DO (Aide à la pratique sportive saison 2012-2013)	180 €
SAINT-MAUR Tennis de Table (Aide à la pratique sportive saison 2012-2013)	60 €

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention :

« Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devront signer une convention ou un avenant pour celles ayant dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

**19 Participation financière de la ville aux centres et camps de vacances organisés par les œuvres privées saint-mauriennes pour l'année 2013**

Attribue une participation financière aux œuvres privées saint-mauriennes qui organiseront des centres ou camps de vacances durant l'année 2013 pour des jeunes saint-mauriens âgés de 6 à 17 ans inclus.

Fixe le taux de la journée par enfant à :

- 3,45 € par jour et par jeune en centres de vacances,
- 2,55 € par jour et par jeune en camps de vacances.

Dit que la dépense sera imputée sur les crédits à ouvrir au budget de l'année 2013.

44 Pour

3 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

**20 Opération « Cinéma en famille »**

Se prononce favorablement sur la reconduction de l'opération "Cinéma en famille".

Accorde une subvention de fonctionnement de 32 000 €, dans le cadre d'un partenariat, au cinéma "4 Delta" sis 81 avenue du Bac à La Varenne Saint-Hilaire et géré par la société "Delta Exploitation SA", sur un crédit à ouvrir au budget de l'exercice 2013.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant avec la société "Delta Exploitation S.A".

43 Pour

3 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE)

**21 Demande de transfert de propriété des collections archéologiques actuellement gérées par la ville**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place les procédures de demande de transfert de propriété des collections archéologiques actuellement gérées par la ville et à signer les demandes et documents nécessaires à cette dévolution.

Unanimité

**22 Donation d'œuvres de Cazaux au musée de Saint-Maur-des-Fossés (approbation de la convention)**

Accepte le don fait au musée de Saint-Maur-des-Fossés par Madame Anne-Marie Silvestre d'œuvres d'Édouard Cazaux.

Approuve le projet de convention de donation à venir entre Madame Anne-Marie Silvestre et la Ville de Saint-Maur,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de donation au nom de la Ville.

Unanimité

**JEUNESSE**

**23 Attribution de subventions relatives à l'opération « coup de pouce »**

Approuve l'attribution de subventions pour un montant de 1580 euros pour les projets figurant ci-après :

*Hélène CALUCH (reçue en entretien) 900€*  
Titre : projet de stage école hôtelière en Australie de février à juillet 2013.  
Subvention pour financer une partie des frais liés à ce stage.  
Saint-Maurienne, seule participante au projet.

*Nicolas LEMOINE (reçu en entretien) 680€*  
Titre : Réalisation d'un court métrage « Scrabble » en janvier 2013.  
Subvention pour financer la location du matériel de tournage.  
Seul Saint-Maurien dans un projet impliquant 4 jeunes au total.

Unanimité

**PETITE ENFANCE**

**24 Avenant n°1 au contrat Enfance-Jeunesse 2011-2014**

Approuve l'avenant N°1 au Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 intégrant les multi-accueils « Les Tournelles » et « Champagnol »,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit avenant.

Unanimité

**25 Evolution du montant de l'Allocation Petite Enfance versée aux parents employeurs d'une assistante maternelle agréée**

Fixe le montant de l'allocation Petite Enfance versée aux parents faisant appel à une assistante maternelle agréée à 35 euros par mois pour l'année 2013.

Unanimité

**AFFAIRES SOCIALES**

**26 Contribution financière de la ville de Saint-Maur-des-Fossés au fonds de solidarité habitat (FSH)**

**Approuve** au titre de l'année 2012, la contribution financière de 11.507,00 euros correspondant à 0,15 € x 76.716 habitants pour abonder le Fonds de Solidarité Habitat.  
**Dit** que cette dépense sera imputée au budget de l'exercice 2012.

Unanimité

### **MARCHES PUBLICS**

- 27 **Appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de matériels, logiciels informatiques, ressources éducation numérique et leurs services associés pour l'année 2013**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à l'acquisition de matériels, logiciels informatiques, ressources éducation numérique et leurs services associés pour l'année 2013, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que les marchés à l'issue de la procédure de dévolution

Unanimité

- 28 **Appel d'offres ouvert relatif au transport d'élèves saint-mauriens en situation de handicap à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative au Transport d'élèves saint-mauriens en situation de Handicap à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 29 **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'amélioration du réseau d'eau potable- année 2013**

**Annule** la délibération n° 51 du 6 octobre 2011,

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux d'amélioration du réseau d'eau potable- année 2013, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

31 Pour

16 Abstentions

1 Ne prend pas part au vote (Mme Valérie FIASTRE)

- 30 **Appel d'offres ouvert relatif à la construction d'une unité de restauration pour l'école maternelle Le Parc Tilleuls**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la construction d'une unité de restauration pour l'école maternelle Le Parc Tilleuls à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 31 **Avenant n° 1 au marché « étude d'impact pour l'aménagement des bords de Marne entre le pont de Créteil et le pont de Bonneuil »**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 marché d'« Etude d'impact pour l'aménagement des bords de marne entre le pont de Créteil et le pont de Bonneuil» avec le groupement composé des sociétés INGEROP et BIOTOP dont le siège social est situé 168/172 Boulevard de Verdun à COURBEVOIE (92408), ayant pour unique objet les coûts supplémentaires qui portent le montant total du marché à 70.950,00 Euros hors taxes soit une augmentation de 11.56%.

40 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

- 32 **Modification des prestations de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du site de l'ancienne abbaye de Saint-Maur**

**Autorise** Monsieur le Maire à modifier les prestations de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Site de l'ancienne abbaye de Saint-Maur.

Unanimité

- 33 **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de réaménagement d'aires de jeux – année 2013**

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux de réaménagement d'aires de jeux – année 2013, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution

Unanimité

- 34 **Avenant n°1 au marché relatif à la « Fourniture de litière et d'aliments pour les équidés du centre hippique municipal de Saint-Maur à Marolles en Brie - lot 1 : Fourniture de litière (paille et copeaux), et plante fourragère, et retrait du fumier pour le centre hippique municipal»**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de « Fourniture de litière et d'aliments pour les équidés du centre hippique municipal de Saint-Maur à Marolles en Brie - lot 1 Fourniture de litière (paille et copeaux), et plante fourragère, et retrait du fumier pour le centre hippique municipal » avec la société BUSCOZ ET CIE dont le siège social est situé 45, rue de Yerres à VILLECRESNES (94440) ayant pour unique objet de modifier l'article XII.2 du CCP stipulant les indices de référence à prendre en compte .

Unanimité

- 35 **Avenant n°1 au marché relatif à la « Fourniture de litière et d'aliments pour les équidés du centre hippique municipal de Saint-Maur à Marolles en Brie - lot : 2 Fourniture d'aliments industriels pour les équidés du centre hippique municipal»**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de « Fourniture de litière et d'aliments pour les équidés du centre hippique municipal de Saint-Maur à Marolles en Brie - Lot 2 Fourniture d'aliments industriels pour les équidés du centre hippique municipal » avec la société EVIALIS France dont le siège social est situé dont le siège social est situé ZI La Métairie à (49160) LONGUE JUMELLE (49160) ayant pour unique objet de modifier l'article XII.2 du CCP stipulant les indices de référence à prendre en compte.

Unanimité

- 36 **Avenants n°1 au marché relatif aux services de télécommunications – lots 2 et 3 – Année 2009**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché relatif aux services de télécommunications avec la Société France Telecom Orange Business Service pour le lot 2 et la Société SFR Business Team pour le lot 3 ayant pour unique objet de reporter la date d'échéance de ces marchés.

Unanimité

#### **COMMUNICATIONS**

- 37 **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**
- 38 **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 4° et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 0H20 LE 21  
DECEMBRE 2012**